

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2025

VISANT À ASSOULPIR LA GESTION DES COMPÉTENCES « EAU » ET «
ASSAINISSEMENT » - (N° 466)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« l’ensemble des »

les mots :

« toutes les ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.